



Analyse de la capacité excédentaire du réseau privé de câbles à fibres optiques d'Hydro-Québec

Dossier « Cartographie des infrastructures numériques » du Gouvernement du Québec

Hydro-Québec - Technologies de l'information et des communications

Décembre 2016



Rappel du besoin

- Le gouvernement du Québec désire améliorer l'accès à l'Internet dans les régions mal desservies:
 - Une demande a été faite à Hydro-Québec pour évaluer l'opportunité d'utiliser son infrastructure de fibres optiques;
 - Une cartographie numérique des « foyers mal desservis » a été fournie à cet effet.

Portée de l'étude

➤ Inclusions :

- Les câbles à fibres optiques (CFO et CGFO) d'Hydro-Québec;
- La capacité excédentaire de fibres noires sur ces câbles.

➤ Exclusions:

- L'accès aux équipements de télécommunications utilisés pour exploiter le réseau électrique;
- Les câbles à fibres optiques en partenariat (CFOP) avec des entreprises de télécommunications.

Démarche

- Établir la liste des câbles à fibres optiques d'Hydro-Québec ayant de la capacité excédentaire;
- Procéder à l'analyse géospatiale comparative de ces câbles avec les données fournies par le Gouvernement du Québec;
- Analyser les zones des foyers mal desservis et en évaluer la distance avec les câbles à fibres optiques d'Hydro-Québec ayant de la capacité excédentaire.

Résultats d'analyse

Zones	Distance des zones par rapport à un câble ayant de la capacité excédentaire		
	< 10 km	entre 10 et 25 km	> 25 km
1 à <5 foyers	11 %	5 %	31 %
5 à <20 foyers	2 %	1 %	6 %
20 à <50 foyers	1 %	0 %	5 %
50 à <100 foyers	1 %	0 %	3 %
100+ foyers	10 %	4 %	20 %
Total	25 %	10 %	65 %

Enjeux

- Légaux: Loi fédérale sur les télécommunications et CRTC;
- Réglementaire : Régie de l'Énergie;
- Niveaux de services;
- Coûts de déploiement.

Prochaines étapes

- Étant donné la complexité du dossier, démarrer un groupe de travail conjoint afin d'évaluer les aspects clés suivants :
 - Précision des besoins;
 - Solutions techniques;
 - Sécurité;
 - Niveaux de services;
 - Aspects réglementaires et légaux;
 - Modèle d'affaires pertinent.

- Déterminer le mode de financement du groupe de travail conjoint.

Annexe cartographique

